

Par rapport à l'avant-crise sanitaire, le solde d'opinion des ménages les plus modestes sur leur capacité d'épargne est plus dégradé que celui des ménages plus aisés

Le taux d'épargne des ménages a atteint des niveaux particulièrement élevés depuis la crise sanitaire. Bien qu'en baisse au troisième trimestre 2023, il reste nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise. Il est néanmoins possible que ce taux moyen masque des disparités selon les niveaux de vie des ménages. S'il n'existe pas de taux d'épargne par catégorie de ménages disponible à un rythme infra-annuel, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne, publié à partir de l'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee, permet d'analyser les différences dans les comportements déclarés des ménages selon leur niveau de vie. Depuis 2021, les catégories les plus modestes contribuent moins que les plus aisées aux mouvements à la hausse de ce solde d'opinion, et davantage aux mouvements à la baisse. Fin 2023, le solde d'opinion des ménages les plus modestes sur leur capacité d'épargne est nettement en dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire tandis que celui des ménages plus aisés en est plus proche, voire légèrement au-dessus. Ces disparités entre catégories de ménages peuvent contribuer à expliquer pourquoi, en moyenne, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne se trouve plus proche de son niveau d'avant la crise sanitaire que ne l'est le taux d'épargne.

Émilie Cupillard, Nicolas Palomé

Fin 2023, le taux d'épargne des ménages dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire, tandis que le solde d'opinion sur leur capacité d'épargne en est plus proche

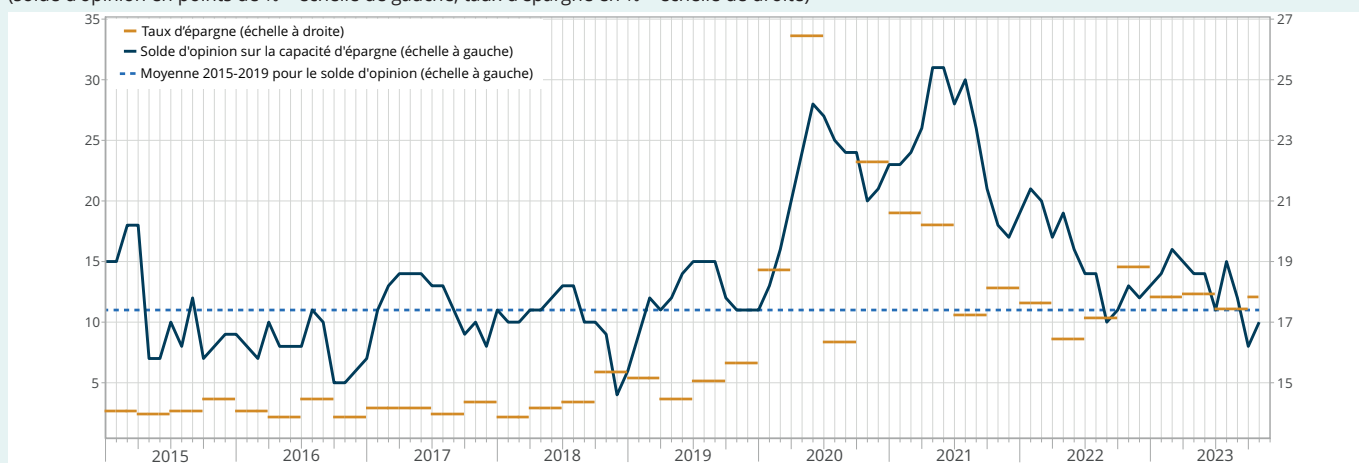
Au troisième trimestre 2023, le taux d'épargne des ménages en France est de 17,4 % et dépasse de près de 2 points son niveau du quatrième trimestre 2019 (► **figure 1**). Au cours de l'année 2020, les évolutions du taux d'épargne ont été particulièrement heurtées, rythmées par les périodes de confinement et de restrictions sanitaires : après avoir atteint près de 27 % au deuxième trimestre 2020, le taux d'épargne est revenu à 16 % environ le trimestre suivant. Au

quatrième trimestre 2020 et au premier semestre 2021, toujours marqués par des restrictions d'activité et des périodes de couvre-feu, le taux d'épargne s'est maintenu à un niveau particulièrement élevé, à plus de 20 %. Depuis la mi-2021, les fluctuations du taux d'épargne sont d'ampleur moindre, mais celui-ci reste élevé : il se situe autour d'un niveau moyen d'environ 17,5 %, alors que la moyenne du taux d'épargne sur période historique ne dépasse pas 15 %.

Le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne (► **encadré méthodologique**) a lui aussi augmenté très fortement au début de la crise sanitaire (au deuxième trimestre 2020, l'écart avec la moyenne

► 1. Solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne actuelle et taux d'épargne

(solde d'opinion en points de % – échelle de gauche, taux d'épargne en % – échelle de droite)



Dernier point : novembre 2023 pour le solde d'opinion ; quatrième trimestre 2023 pour le taux d'épargne (prévision pour ce dernier point).

Note : le solde présenté ici n'est pas corrigé des variations saisonnières, contrairement à la série commentée dans *l'Informations rapides* sur l'Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages. Cependant, la comparaison de la série corrigée des variations saisonnières avec celle non corrigée des variations saisonnières, toutes deux publiées dans la base de données macroéconomiques sur le site de l'Insee, permet de conclure à un faible effet des variations saisonnières sur le solde d'opinion sur la capacité d'épargne actuelle.

Lecture : en novembre 2023, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne s'élève à 10 points. Pour le quatrième trimestre 2023, le taux d'épargne des ménages serait de 17,8 %.

Champ : pour le solde d'opinion : ménages vivant en France métropolitaine en logement ordinaire ; pour le taux d'épargne : ménages résidents sur le territoire français au sens des comptes nationaux.

Source : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme) et Comptes nationaux trimestriels.

2015-2019 atteint +13 points). Après un reflux aux deuxième et troisième trimestres 2020, le solde s'est à nouveau nettement redressé au premier semestre 2021. Depuis son point haut de juin 2021, le solde est globalement orienté à la baisse et se rapproche de son niveau moyen d'avant-crise, malgré un redressement notable entre fin 2022 et début 2023. Au troisième trimestre 2023, le solde se situait ainsi 2 points au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Au quatrième trimestre 2023 – pour lequel on ne dispose pas encore des comptes trimestriels –, le taux d'épargne résultant des prévisions de pouvoir d'achat et de consommation devrait rester à un niveau nettement au-dessus de sa moyenne 2015-2019 (+3,5 points). À l'inverse, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne a baissé à nouveau ces derniers mois et il revient à un niveau proche de sa moyenne sur la période 2015-2019, et même légèrement en dessous (en moyenne sur octobre et novembre 2023, le solde est un peu moins de deux points en dessous de son niveau moyen entre 2015 et 2019).

En 2022 et 2023, les baisses du solde d'opinion sur la capacité d'épargne proviennent surtout des ménages les moins aisés

Le taux d'épargne et le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne n'évoluent pas toujours de concert. Au quatrième trimestre 2022, déjà, le taux d'épargne était nettement au-dessus de son niveau moyen sur la période 2015-2019 (+4,3 points), tandis que le solde d'opinion était quant à lui relativement près de sa moyenne pré-crise sanitaire (+1 point), après avoir diminué quasi continûment entre mars et septembre 2022.

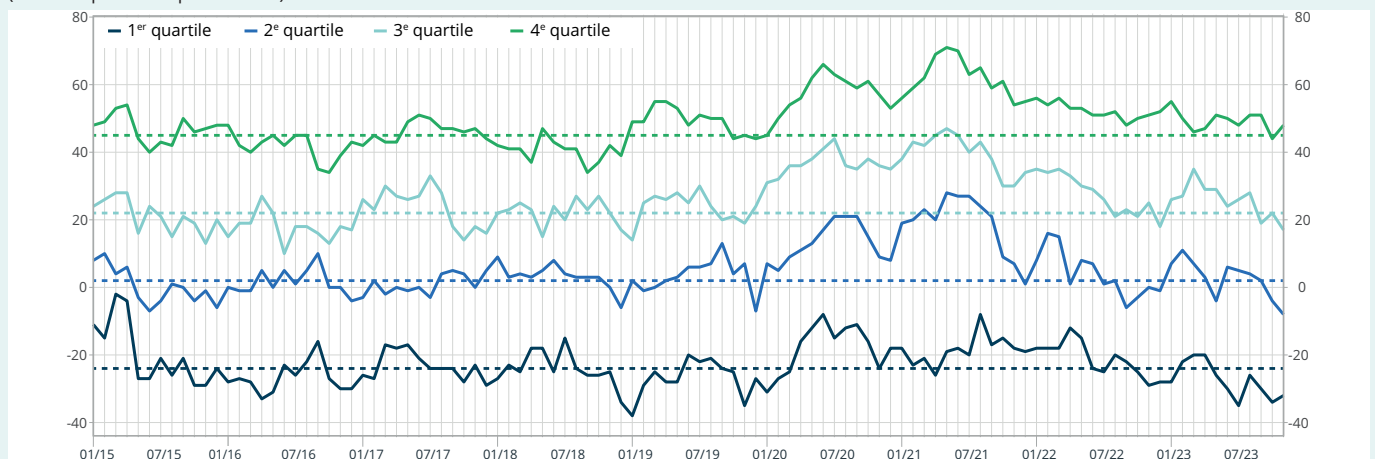
Un solde d'opinion sur la capacité d'épargne relativement bas dans un contexte où le taux d'épargne est lui nettement

au-dessus de sa moyenne de longue période peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'exercice de comparaison entre des grandeurs de comptabilité nationale et l'opinion des ménages sur leur situation financière comporte des limites en soi. Par exemple, les ménages peuvent ne pas déclarer « mettre de côté », dans un contexte inflationniste où le sentiment d'une épargne qui perd de sa valeur du fait de la hausse des prix peut être très présent, quand bien même la part non consommée du revenu des ménages est importante, relativement aux périodes passées. En outre, pour une part de ménages déclarant épargner qui resterait constante, on peut imaginer mesurer un taux d'épargne en hausse si les ménages qui épargnent augmentent la part de leur revenu qu'ils mettent de côté. Les données exploitées ici ne permettent cependant pas de tester ce type d'hypothèse.

Par ailleurs, un décrochage entre le taux d'épargne et le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne peut aussi être expliqué par des comportements différenciés d'une catégorie de revenu à l'autre. En effet, mécaniquement, le solde d'opinion diminue si la part de ménages déclarant épargner baisse et/ou si la part de ménages déclarant tirer sur leurs réserves ou s'endetter augmente. Néanmoins, si, par exemple, la part de ménages déclarant épargner diminue avant tout dans les catégories de ménages les moins aisés, qui, structurellement, épargnent une moindre proportion de leur revenu, le taux d'épargne, au niveau macroéconomique, diminuera sensiblement moins que le solde d'opinion.

De fait, en 2022, le solde d'opinion a chuté au cours des deuxième et troisième trimestres (-10 points entre mars et septembre 2022), tiré vers le bas notamment par le net recul de celui des ménages situés sur le deuxième quart de l'échelle des niveaux de vie (-22 points pour

► 2. Soldes d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne actuelle, par quartile de niveau de vie (solde d'opinion en points de %)



Dernier point : novembre 2023.

Note : les lignes pointillées correspondent aux moyennes des soldes d'opinion sur la période 2015-2019.

Lecture : en novembre 2023, le solde d'opinion des ménages situés sur le premier quart de l'échelle des niveaux de vie (25 % des ménages les moins aisés) s'élève à -32 points.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine en logement ordinaire.

Source : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

Conjoncture française

cette catégorie de ménages ; ► **figure 2** et ► **encadré méthodologique**). Globalement, sur l'ensemble de l'année 2022, la chute du solde d'opinion concerne toutes les catégories de ménages mais elle est nettement moins importante pour ceux situés dans le quart supérieur de l'échelle des niveaux de vie (-4 points entre janvier et décembre 2022, contre -10 points pour le premier quart, -9 pour le deuxième, -17 pour le troisième). De fait, en 2022, la hausse des niveaux de vie a compensé entre 80 et 85 % de la hausse des dépenses liée à l'inflation pour les 80 % des ménages les plus modestes, contre respectivement 95 et 110 % pour les ménages situés sur le 9^e et le 10^e dixièmes de l'échelle des niveaux de vie (► **Abdouni et al., 2023**).

En 2023, la baisse du solde d'opinion depuis le début du deuxième trimestre (-5 points entre avril et novembre 2023) n'est pas non plus répartie de façon homogène entre les catégories de niveau de vie : c'est pour les ménages du premier quart de l'échelle des niveaux de vie (les 25 % des ménages les moins aisés) que la baisse est la plus marquée (-13 points). Ainsi, le solde d'opinion des ménages situés dans la première moitié de l'échelle des niveaux de vie se situe nettement en dessous de son niveau d'avant-crise (-9 points pour les ménages du premier quart de l'échelle des niveaux de vie en moyenne sur octobre et novembre 2023, -8 points pour ceux du deuxième quart), tandis que celui des ménages plus aisés en est plus proche (-2 points pour les ménages du troisième quartile, +1 point pour les ménages du quatrième quartile).

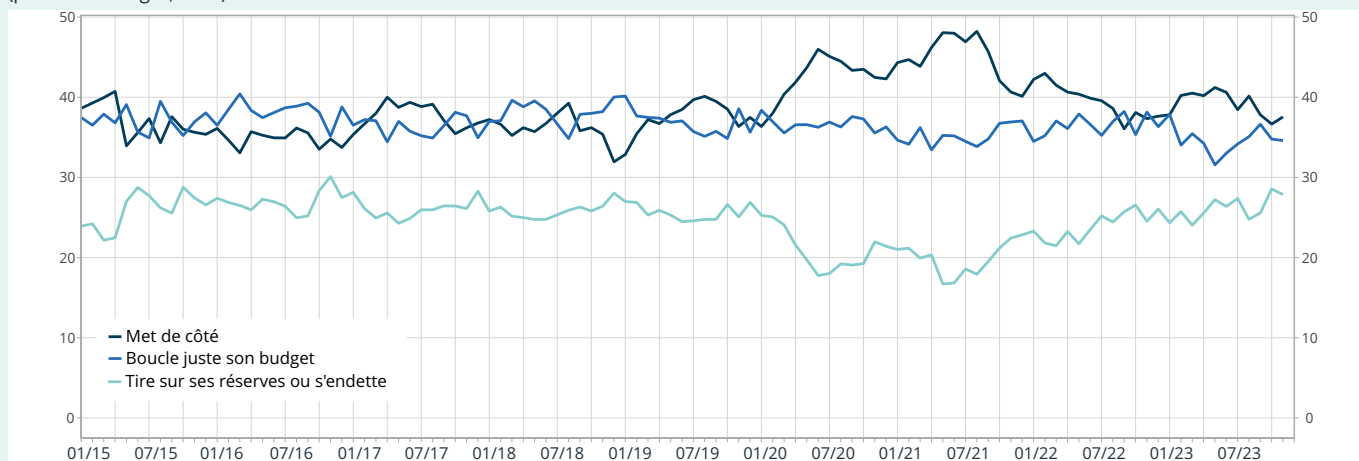
Symétriquement, les ménages les moins aisés sont moins concernés par les mouvements à la hausse du solde d'opinion sur la capacité d'épargne

Pendant l'année 2020, les évolutions du solde d'opinion sur la capacité d'épargne, à la hausse entre mars et juillet puis à la baisse entre août et novembre 2020, s'observent pour chaque catégorie de niveau de vie. Cependant, au premier semestre 2021, alors que certaines restrictions sanitaires persistaient, le rebond du solde d'opinion ne s'observe pas pour les 25 % des ménages dont le niveau de vie est le moins élevé, alors qu'il concerne chacune des trois autres catégories de niveau de vie.

Entre le quatrième trimestre 2022 et le premier trimestre 2023, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne s'est redressé (+6 points entre septembre 2022 et mars 2023), en cohérence avec la nette hausse du taux d'épargne au quatrième trimestre 2022 – tiré à la fois par un pouvoir d'achat très dynamique (+1,6 %) et une consommation des ménages en nette diminution (-0,5 %) – puis avec sa relative stabilité au premier trimestre 2023. Cependant, le solde d'opinion ne s'est pas redressé de façon homogène d'une catégorie de ménages à l'autre. La hausse du solde d'opinion est en effet nettement plus prononcée pour les ménages des « classes moyennes », situés dans les deuxième et troisième quarts de l'échelle des niveaux de vie (respectivement +14 points et +12 points entre septembre 2022 et mars 2023). Globalement, l'augmentation du solde d'opinion sur cette période s'explique en outre plus par une hausse de la part des

► 3. Part des ménages déclarant mettre de côté, boucler juste son budget ou s'endetter/tirer sur ses réserves

(part des ménages, en %)



Note : la courbe « Met de côté » regroupe les modalités « vous arrivez à mettre beaucoup d'argent de côté » et « vous arrivez à mettre un peu d'argent de côté ». De la même façon, la courbe « Tire sur ses réserves ou s'endette » regroupe les modalités « vous tirez un peu sur vos réserves » et « vous êtes en train de vous endetter ». Sur la période considérée ici, les deux modalités extrêmes (« vous arrivez à mettre beaucoup d'argent de côté » et « vous êtes en train de vous endetter ») sont relativement stables en moyenne sur l'ensemble des ménages, si bien que les mouvements du solde d'opinion sont principalement portés par les trois autres modalités.

Lecture : en novembre 2023, 38 % des ménages déclarent mettre de l'argent de côté.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

ménages déclarant mettre de l'argent de côté (+5 points) que par une baisse de la part des ménages déclarant tirer sur leurs réserves ou s'endetter (-2 points, ► **figure 3**).

De fait, au quatrième trimestre 2023 (en moyenne sur les mois d'octobre et novembre, soit les derniers mois disponibles au moment de la finalisation de cette étude), la part des ménages qui déclarent s'endetter ou tirer sur leurs réserves est supérieure à l'avant-crise sanitaire (+2 points entre la moyenne octobre-novembre 2023 et la moyenne 2015-2019). Les ménages les plus concernés par cette hausse sont ceux situés dans la première moitié de l'échelle des niveaux de vie. Plus précisément, les 25 % de ménages les plus modestes sont désormais plus nombreux à déclarer être en train de s'endetter (+4 points entre la part moyenne sur 2015-2019 et la part moyenne sur octobre-novembre 2023, ► **figure 4**) et moins nombreux à déclarer mettre un peu d'argent

de côté (-5 points). Les ménages du deuxième quart de l'échelle des niveaux de vie, quant à eux, sont plus nombreux à tirer un peu sur leurs réserves (+6 points entre la part moyenne sur 2015-2019 et la part moyenne sur octobre-novembre 2023) et déclarent moins fréquemment mettre un peu d'argent de côté (-3 points).

Le fait que les hausses des soldes d'opinion sur la capacité d'épargne aient été plutôt concentrées, au cours de la période récente, sur les catégories les plus aisées – dont la propension marginale à consommer est relativement faible (► **Crawley et Kuchler, 2021**) – peut contribuer à expliquer, au niveau macroéconomique, la relative atonie de la consommation des ménages et le maintien du taux d'épargne au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire (► **fiche Consommation et investissement des ménages**). ●

► 4a. Proportion de ménages déclarant mettre de côté, boucler juste leur budget ou s'endetter/tirer sur leurs réserves, avant la crise sanitaire et au quatrième trimestre 2023

(en %)

	Premier quartile		Deuxième quartile		Troisième quartile		Quatrième quartile	
	Moyenne 2015-19	Moyenne oct-nov 2023	Moyenne 2015-19	Moyenne oct-nov 2023	Moyenne 2015-19	Moyenne oct-nov 2023	Moyenne 2015-19	Moyenne oct-nov 2023
Met beaucoup d'argent de côté	0	1	1	1	1	2	4	6
Met un peu d'argent de côté	16	12	30	26	42	40	56	56
Boucle juste son budget	43	42	42	40	36	34	25	22
Tire un peu sur ses réserves	29	29	24	30	19	21	14	14
Est en train de s'endetter	12	16	4	3	2	2	2	2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

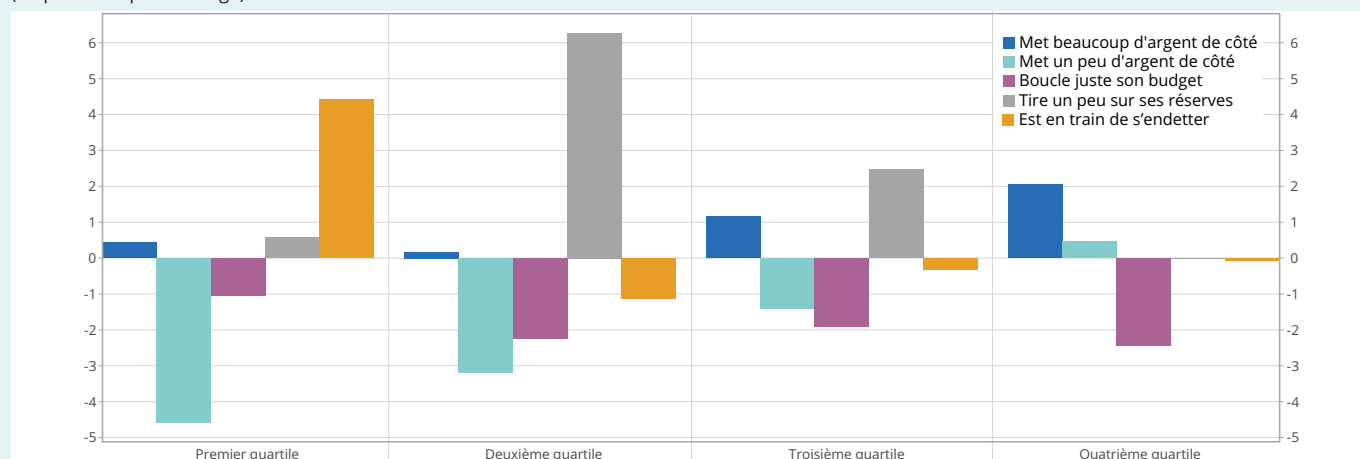
Lecture : parmi les ménages du premier quart de l'échelle des niveaux de vie, en moyenne sur l'ensemble des mois entre 2015 et 2019, 12 % déclaraient être en train de s'endetter. Cette part s'élève à 16 % en moyenne sur octobre et novembre 2023.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

► 4b. Évolutions (en points de pourcentage) entre l'avant-crise sanitaire (2015-2019) et le quatrième trimestre 2023 des proportions de ménages déclarant mettre de côté, boucler juste leur budget ou s'endetter/tirer sur leurs réserves

(en points de pourcentage)



Lecture : le graphique représente les écarts de proportions mesurés entre la moyenne octobre-novembre 2023 et la moyenne 2015-2019. Ainsi, en moyenne sur octobre et novembre 2023, la part des ménages du premier quart de l'échelle des niveaux de vie qui déclarent être en train de s'endetter dépasse de 4 points sa valeur moyenne entre 2015 et 2019.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

Méthodologie – Le solde d’opinion des ménages sur leur capacité d’épargne et la construction des catégories de niveau de vie, à partir de l’enquête Camme

Dans le cadre de l’enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (enquête Camme), l’Insee recueille chaque mois les réponses d’environ 2 000 ménages sur leur opinion au sujet de leur environnement économique et de leur situation personnelle. Cette enquête est harmonisée au niveau européen.

Le solde d’opinion des ménages sur leur capacité d’épargne est calculé à partir des réponses à la question « *Laquelle des affirmations suivantes vous semble décrire le mieux la situation financière actuelle de votre foyer ?* ». Cinq modalités de réponse sont proposées : « *Vous arrivez à mettre beaucoup d’argent de côté* », « *Vous arrivez à mettre un peu d’argent de côté* », « *Vous bouclez juste votre budget* », « *Vous tirez un peu sur vos réserves* », « *Vous êtes en train de vous endetter* ». Le solde correspond à la différence entre la part des ménages déclarant mettre un peu ou beaucoup d’argent de côté et la part de ménages déclarant être en train de tirer sur leurs réserves ou de s’endetter.

Les ménages sont aussi interrogés sur les montants de leurs revenus, grâce à la question suivante : « *Quel est, au total, le revenu mensuel moyen de votre ménage ? Prendre en compte tous les types de revenus : salaires, pensions de retraite, allocations chômage, prestations familiales, etc. Il faut indiquer le montant avant prélèvement de l’impôt à la source* ».

Ils sont par ailleurs interrogés sur la composition de leur foyer. Combiné à l’information sur leurs revenus perçus, cet élément permet de calculer un niveau de vie pour chaque ménage, c’est-à-dire un revenu par unité de consommation.

Ce niveau de vie du ménage peut s’écarter de la définition du niveau de vie habituellement retenue par l’Insee. D’une part, le montant indiqué par les ménages n’est pas censé être net de l’impôt sur le revenu prélevé à la source, ce qui diffère de la définition du « revenu disponible » utilisée usuellement par l’Insee pour calculer les niveaux de vie. D’autre part, le niveau de vie calculé ici s’appuie uniquement sur les déclarations des enquêtés, qui peuvent donc ne pas être complètement alignées avec la classification fiscale des sources de revenu.

Pour classer les ménages sur l’échelle des niveaux de vie, les valeurs des quartiles sont ensuite calculées par année civile, en pondérant les ménages avec les poids propres à l’enquête. Les ménages sont ensuite classés sur l’échelle des niveaux de vie, en comparant la valeur de leur niveau de vie à celle des quartiles. Comme les valeurs des quartiles sont calculées sur l’ensemble de l’année, la répartition des répondants au mois le mois peut s’écarter un peu du partage en quatre parts égales calculé sur l’ensemble de l’année. À titre d’exemple, en novembre 2023, les répondants du dernier quart de l’échelle des niveaux de vie représentent 28 % de l’échantillon. De plus, l’information sur le revenu et la taille du foyer n’étant pas toujours disponible, certains ménages ne peuvent pas être classés sur l’échelle des niveaux de vie (en novembre 2023, l’information est manquante pour 8 % des répondants de l’enquête). Les résultats présentés par niveaux de vie sont calculés sur le champ restreint des ménages que l’on parvient à classer sur l’échelle des niveaux de vie, tandis que les résultats d’ensemble sont calculés sur tous les répondants à l’enquête.

Les résultats présentés ici diffèrent à plusieurs titres de ceux publiés par la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne (DG-ECFIN), bien qu’ils soient calculés à partir de la même source. Tout d’abord, la méthode de calcul du solde d’opinion mise en œuvre par la DG-ECFIN consiste à calculer une part de « réponses positives » comme la part des ménages déclarant mettre « beaucoup » d’argent de côté additionnée à la moitié de la part des ménages déclarant mettre « un peu » d’argent de côté. À cette part de réponses positives est ensuite soustraite une part de « réponses négatives », calculée de manière symétrique. De plus, les résultats de l’enquête sont présentés par la DG-ECFIN par quartile de revenu et non par quartile de niveau de vie. ●

Bibliographie

Abdouni S., Buresi G., Delmas F. (2023), « En 2022, la hausse du niveau de vie ne compense qu’en partie l’augmentation des dépenses liée à l’inflation, sauf pour les 10 % les plus aisés », *Insee Références* « France, portrait social », édition 2023, Insee.

Crawley E. et Kuchler A. (2021), « Consumption heterogeneity: micro drivers and macro implications », document de travail. ●